

N°83

Objet :

**VERSEMENT DE
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES AUX
ASSOCIATIONS
(SUBVENTIONS DE
PROJETS)**

Rapporteur :

M. Martin DESSAIGNES

Date de la Séance :

19 DECEMBRE 2023

Date de la Convocation :

13 DECEMBRE 2023

**Date d'affichage de la
convocation :**

13 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 19 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI et Olivier LE GOFF.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Salim LESAGE.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Yves FUZET
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Marc HONORE

Etaient absents :

Landry NKOUKA MILANDOU
Maeva CRUZ
Valentin GUILLAUME
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Sarah SABOURIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 25

Membres représentés : 06

Membres absents : 04

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions

(Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
2023/

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023

N°83

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (SUBVENTION DE PROJETS) AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : CLOCA, LGA, FCA, BO BOXING ET RCA

Rapporteur : M. Martin DESSAIGNES

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°43 du conseil municipal du 29 juin 2022 portant approbation de la convention de subventionnement pour les associations sportives,
VU la délibération n°16 du conseil municipal du 11 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023,
Considérant la demande de versement d'une subvention exceptionnelle des associations CLOCA, LGA, FCA, BO Boxing et RCA au titre de l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (*5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT*)

ARTICLE 1 : DECIDE d'allouer une aide financière, dite subvention exceptionnelle, au CLOCA d'un montant de 8 270€ au titre de l'année 2023.

ARTICLE 2 : DECIDE d'allouer une aide financière, dite subvention exceptionnelle, au FCA d'un montant de 135€ au titre de l'année 2023.

ARTICLE 3 : DECIDE d'allouer une aide financière, dite subvention exceptionnelle, au BO Boxing d'un montant de 1 485€ au titre de l'année 2023.

ARTICLE 4 : DECIDE d'allouer une aide financière, dite subvention exceptionnelle, au RCA d'un montant de 7 030€ au titre de l'année 2023.

ARTICLE 5 : DECIDE de ne pas allouer d'aide financière, dite subvention exceptionnelle, à la LGA ayant déjà perçu au titre de la subvention de fonctionnement un montant de 1215€ de trop perçu. Ce montant, au titre de l'année 2023 sera fléché pour le soutien du projet championnat de France GR.

ARTICLE 6 : DIT que le montant global de cette subvention exceptionnelle est prévu au budget 2023 du Gestionnaire SPORTS compte nature 65748.

Fait et délibéré à Achères, le 19 décembre 2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Accuse de réception en
078-217800051-20231222-083DEL23-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

Délibération publiée le :